



Section locale 501



## No: 826 (Sem.17) jeudi 22 avril 2010

*Délégués(es)*

*Lyne  
Dessureault  
(129)*

*Michel  
Rondeau  
(29)*

*Guy Lessard  
(29)*

*Marc Chaussé  
(105-205)*

*Michel  
Beaudin(5)*

*Michelle  
Clément (14-  
114-214)*

*Ronald Dufort  
(111))*

*Pierre Gagné  
(11)*

*René  
Monastesse  
(48-148-248  
Semaine)*

*Sylvain  
Bernard(35)*

*Mathieu  
Demers (135-  
235)*

*Marc  
Petitclerc  
(P.A.E)*

*Bureau du  
syndicat :  
Ext : 3610*

 **Desjardins**

*Caisse  
D'économie  
Lundi au jeudi  
10h30@17h00  
Vendredi  
10h30@16h00  
5705, rue  
Sherbrooke Est  
253-0610*

### Lettre d'entente de la convention collective numéro 31 :

Une ouverture de poste dans l'une des classifications suivantes sera comblée par voie d'affichage tel que prévue à l'article 15.14 c).

01-39 Machine à cisailer, opérer et ajuster

09-42 Ajusteur machine à moulage et refoulage

09-43 Ajustement et développement, machine à moulage et refoulage

16-03 Opérateur décapeuse, électrodéposition et phosphatage

16-14 Opérateur de presses

16-20 Équipement ligne d'assemblage, opérer et ajuster

18-08 Réparateur électroménagers

19-07 Expéditeur

19-16 Magasinier

20-10 Conducteur de tracteur et camion souleveur

20-23 Monteur-opérateur presse transfert

23-14 Préposé à l'entreposage

23-19 Machine à couper les fils et poser les bornes, ajuster et opérer

Si une formation est développée pour les classifications 16-17 et 19-04, ces dernières seront ajoutées à la présente lettre d'entente.

### Pour changer de quart de travail dans votre atelier vous devez :

- Aviser le superviseur de votre atelier, si votre ancienneté le permet

### Lettre d'entente No 39 de la convention collective (Demande de mutation)

Si vous désirez changer d'atelier (15-01 ou 16-14 seulement) lorsqu'il n'y a pas de hausse de personnel dans l'atelier convoité.

Remplir une demande de mutation. Le formulaire est disponible aux ressources humaines.

Si vous désirez rester sur le même quart de travail lorsque votre superviseur vous avise que vous devez être transféré d'équipe dans votre atelier actuel, vous devez;

- Mentionné à votre superviseur que l'article 7.05 de la convention collective pourrait peut-être s'appliquer à vous et que vous souhaitez rester sur le même quart de travail dans un autre atelier.
- Le superviseur fera les vérifications nécessaires pour vérifier où est le plus jeune de l'usine sur le quart de travail que vous désirez conserver.
- Par la suite le superviseur vous signalera selon les conditions de l'article 7.05 si le changement peut se faire.

### Choix de vacances article 10.02 a) page 43

Les choix seront confirmés durant le mois de mars.

Si au premier 1<sup>er</sup> avril, les choix des employés n'ont pas été confirmés, le choix de l'employé sera accordé jusqu'à ce qu'un maximum de vingt-cinq pourcent (25%)

Des employés d'un atelier dans une même période soit atteint; en autant qu'un nombre suffisant d'employés soit maintenu dans chaque classification pour qu'on puisse continuer le travail. Si le premier choix de l'employé ne peut être confirmé, le deuxième choix exprimé sera considéré de la même façon que mentionné ci-haut. Les employés dont le choix ne peut être confirmé seront rencontrés pour discuter des périodes possibles.

L'info hebdo fera relâche pour les deux prochaines semaines.

